



Association de parents de Saint-Blaise

LA CHARTE DU PÉDIBUS

“PARENTS”

Le Pédibus est un groupe d'enfants accompagné bénévolement par une personne sur le chemin de l'école.

Les parents accompagnent le Pédibus comme conducteur au minimum un aller-retour par semaine. Si cela ne leur est pas possible ils délèguent un autre adulte (grand-parent, maman de jour, fille au pair majeure, etc.).

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Il part à l'heure.

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée du Pédibus à l'arrêt en question.

Les parents sont tenus de prévenir la personne conductrice en cas d'absence de leur enfant.

Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de son comportement.

Les parents restent seuls responsables du comportement de leur enfant. La personne conductrice est en droit de rappeler à l'ordre un enfant qui perturberait le Pédibus.